



AMALGAME Express n°11

Bulletin d'Informations de la Commune de Chaumont-Gistoux – jan.2017

Éditeur responsable : Administration communale : Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux

Projet éolien ELECTRABEL S.A. à Corroy-le-Grand

Enquête publique du 9 janvier au 7 février 2017

Séance d'Information au Public le mardi 17 janvier 2017 à 19h

au réfectoire de l'école de Corroy-le-Grand

ELECTRABEL S.A., présentait le 10 décembre 2015 son projet éolien de 13 mâts en bordure de l'autoroute E411 (côté nord), sur Chaumont-Gistoux (7 à proximité de Corroy-le-Grand) et Walhain (6 à proximité de Libersart).

Un bureau indépendant a calculé les incidences du projet sur l'environnement, que ce soit l'impact sonore, paysager, biologique, sanitaire, etc. Un an après, l'étude d'incidences accomplie, **Electrabel S.A.** vient d'adapter son projet et de soumettre son dossier à l'Administration régionale. Le projet est à présent soumis à enquête publique qui, à la demande expresse des deux communes, **a débuté le 9 janvier 2017** afin de ne pas commencer durant les vacances scolaires.

A ce stade, le Collège communal tient à partager les informations suivantes :

- Avec Walhain, nous avons rencontré Electrabel S.A., HesbEnergie et le bureau d'étude CSD le 30 novembre afin de prendre connaissance du rapport succinct de l'étude d'incidences;
- Nous avons appris que le projet initial de 13 mâts a été réduit à 10 (5+5). La troisième rangée, la plus proche de la zone Natura 2000, a été supprimée;
- La hauteur des mâts (pale verticale comprise) serait limitée à 122 mètres, contrainte imposée par la DGTA et la Défense Nationale de par la proximité de la base aérienne de Beauvechain;
- Deux des 10 mâts seraient laissés en gestion à HesbEnergie suivant un modèle d'éoliennes « citoyennes ».

Par ailleurs, un dossier dormant ces 6 dernières années revient à la surface. La société Windforever, associée à l'opérateur Storm, a bien la volonté de ressusciter le projet de 5 à 9 éoliennes côté sud de l'E411, à nouveau à cheval sur Chaumont-Gistoux et Walhain. Bien que ce projet soit étranger à celui d'Electrabel S.A., il ne manquera pas d'avoir des incidences et une réunion d'information au public, telle que celle du 10 décembre 2015, devra se tenir. Affaire à suivre donc – très prochainement !

Sachant que ces projets éoliens suscitent et susciteront des réactions, le Collège communal tient à rappeler les éléments suivants :

- dès janvier 2016, en préambule à l'étude d'incidences, des réserves et commentaires ont été émis par le Collège. Ils devront être pris en considération;

- à l'instar du document que vous tenez entre les mains, nous avons toujours tenu à rendre l'information sur ces dossiers la plus transparente possible ;
- le Schéma de Structure, adopté par le Conseil communal en juin 2015, n'excluait pas la présence d'éoliennes le long de l'E411 tel que le préconise le Cadre Eolien régional;
- les récentes prises de position évasives qui laissent entendre que le dossier aurait été élaboré dans la discrétion et la négligence est regrettable. Tout a bien évidemment été réalisé dans le strict respect de la législation (décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement);
- ce projet pourra générer des compensations financières. Le Ministre Furlan a lui-même fixé la redevance annuelle à minimum 10.000 € par an par mât, en fonction de la puissance des machines. Cela ne présage en aucun cas de l'intention du Collège communal de générer des rentrées financières complémentaires au détriment du cadre de vie des habitants ;
- Le Collège ne prendra position qu'après l'enquête publique telle que le veut la législation, une fois tous les éléments connus. Imaginer qu'il ait déjà un parti pris vis-à-vis d'un projet parce qu'il met à disposition une salle pour la présentation dudit projet témoigne de la méconnaissance des obligations prescrites.

C'est donc avec l'objectif d'être le plus transparent envers la population que le Collège communal de Chaumont-Gistoux a demandé et obtenu d'ELECTRABEL S.A. - ce malgré qu'elle n'y soit pas tenue - que le nouveau projet, adapté aux résultats de l'étude d'incidences puisse être présenté à la population.

Pour Chaumont-Gistoux, ce sera :

le mardi 17 janvier 2017 à 19h30 à l'école de Corroy-le-Grand

Ces éléments d'information permettront aux habitants de compléter leur connaissance du dossier lors de **l'enquête publique** qui sera clôturée **le 7 février 2017**.

Rappelons que le dossier complet est consultable au Service «Urbanisme» à l'Administration communale, accessible le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h ainsi que le samedi 14/01 de 10h à 12h et les autres samedis de 10h à 12h, sur rendez-vous au plus tard 24h à l'avance au 010/68.72.11. Personne de contact : Nathalie VAN MEERBEEK – urbanisme@chaumont-gistoux.be.

Le résumé non technique en ce compris le rapport de l'étude d'incidences, a été mis en ligne sur notre site internet communal depuis **le 9 janvier 2017**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites auprès de l'administration communale, rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (courrier postal ou électronique clairement identifié). Les réclamations et observations verbales sont recueillies au Service Urbanisme sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Electrabel S.A., Stéphane Finet, Boulevard Simon Bolivar, 34 - 1000 Bruxelles (02/382.27.14)
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD, Alessandra Hollogne, Avenue des Dessus-de-Lives, 2, bte 4 - 5101 Namur (081/43.40.76)
- de l'attaché du Fonctionnaire-Délégué : Cédric Harmant, Rue de Nivelles 88 - 1300 Wavre (010/23.12.11)
- de l'attaché du Fonctionnaire-Technique : M. Van Beneden, rue de l'Ecluse 22 - 6000 Charleroi (071/65.47.70).

Le Collège communal